

ANNEXE C9 – Jumelage standard

Publication sur l'internet de l'appel à propositions de jumelage

APPEL À PROPOSITIONS DE JUMELAGE lancé par la Commission européenne

1. Référence de publication

[EuropeAid/137166/IH/ACT/TN](#)

2. Programme et source de financement

Programme d'Appui à l'Accord d'Association et à la Transition - ENPI/2011/023-569 (SPRING)

Intitulé du programme:

Modernisation de l'appareil statistique tunisien (TN/15/ENI/ST/55)

3. Nature des activités, zone géographique et durée du projet

a) Brève description (5 lignes) des objectifs planifiés:

Favoriser l'instauration d'un système d'information de statistique publique cohérent, performant et permanent à travers la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel propice à une meilleure gouvernance en matière de statistique publique ainsi que la consolidation du rôle de Statistiques Tunisie comme acteur principal du système statistique national.

b) Zone géographique: Tunisie

c) Durée maximale du projet: 24 mois

4. Montant total disponible pour cet appel à propositions

1.350 000,00 EUR

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

5. Conditions d'éligibilité applicables aux soumissionnaires

Les administrations publiques et les organismes mandatés tels qu'ils sont définis dans le manuel de jumelage sont seuls autorisés à présenter une proposition via les points de contact nationaux des États membres de l'Union européenne.

Voir la section 3 du manuel de jumelage: Soumission et sélection des propositions.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

6. Date prévisionnelle de notification des résultats du processus d'attribution¹

Lundi 10 aout 2015

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

7. Critères de sélection et d'attribution

Les **critères de sélection** portent sur la **capacité opérationnelle des experts clés** proposés; l'appréciation est exprimée de manière positive ou négative (**Oui/Non**) et il suffit qu'un seul critère donne lieu à une évaluation négative pour exclure la proposition.

Les **critères d'attribution** portent sur **l'intérêt des principaux aspects à prendre en considération** dans la proposition et sont évalués en appliquant un **système de notation (de 1 à 5)**:

La sélection d'une organisation d'un État membre et l'attribution d'un contrat de jumelage se fonderont sur l'évaluation de plusieurs aspects qualitatifs incluant, entre autres, la méthodologie proposée, l'expérience du CRJ et du chef de projet proposés, l'expérience de l'organisation en matière de projets de coopération et la présentation de l'État membre, etc.

Voir les annexes suivantes du manuel de jumelage :

- Annexe C6: Grille de conformité administrative et d'éligibilité;
 - Annexe C8: Grille d'évaluation pour la sélection des propositions de jumelage pour l'IEV.
-

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

8. Proposition de jumelage et renseignements à fournir

Les propositions de jumelage doivent être présentées aux **points de contact nationaux** pour les jumelages des États membres de l'UE dans le strict respect des instructions du **manuel de jumelage** (y compris l'utilisation du modèle).

Les points de contact nationaux pour les jumelages sélectionneront ensuite une proposition de jumelage et la soumettront à l'administration contractante dans le délai prévu pour la présentation des demandes.

Une copie de chaque demande sera transmise sur support électronique par le point de contact national.

9. Date limite d'introduction des demandes

Date limite de présentation des propositions de jumelage à l'administration contractante par les points de contact nationaux:

Vendredi 10 juillet 2015 à 13h00 heure de Tunis (GMT+1).

La date limite de présentation des propositions de jumelage par les administrations publiques des États membres de l'UE au point de contact national correspondant est

¹ «L'administration contractante communique le choix du partenaire de jumelage retenu au plus tard dans les trois semaines suivant la date des réunions de sélection». Page 46 du manuel de jumelage.

fixée par ce dernier.

Aucune demande reçue par l'administration contractante après cette date ne sera prise en considération.

10. **Informations détaillées**

Les informations détaillées sur le présent appel à propositions figurent dans le manuel de jumelage et les fiches de projet spécifiques que vous pouvez vous procurer auprès des **points de contact nationaux pour les jumelages** des États membres de l'Union européenne.

La date prévue pour la réunion du comité d'évaluation est la suivante:

Mardi 21 juillet 2015

La délégation de l'État membre devrait toujours comprendre le chef de projet et le CRJ proposés.